

ArchiLog est CargoWise Certified Professional.

Nous sommes habilités à former et implémenter [CargoWise](#)



Edito : Accord UE -Canada

Le CETA est un nouvel accord commercial entre l'UE et le Canada. Il facilitera les échanges de biens et de services.

Les parlements nationaux des pays de l'UE et, dans certains cas, les parlements régionaux également, devront l'approuver pour qu'il puisse produire tous ses effets.

Entrée en vigueur des mesures préférentielles le 21/09/2017 (JOUE L11 du 14/01/2017).

PREFERENCES TARIFAIRES SUR LES PRODUITS.

Import au Canada :

Vérifier sur le [Market Access Data base](#) dans quelle colonne se trouve votre produit.

MFN = taux normal

EU = taux réduit ou nul éventuel

RoO = la règle d'origine préférentielle à appliquer aux matières/composants non UE pour que votre produit final, assemblé, transformé, ouvré en UE acquiert l'origine préférentielle UE.

Import en UE :

Vérifier sur Prodou@ne, RITA Encyclopédie, bulle Réglementation. Ou sur le nouveau [Trade Helpdesk](#).

TELECHARGER SUR EUR-LEX le [JOUE L11 du 14 janvier 2017](#)

POUR SOLLICITER LA PREFERENCE TARIFAIRE, IL CONVIENT DE PORTER SUR LA FACTURE OU TOUT DOCUMENT COMMERCIAL LA DECLARATION D'ORIGINE PREFERENTIELLE.

UE vers le Canada :

- Détenir le "statut d'Exportateur Enregistré" dans la base REX (*Registered Exporters*) et en porter le n° d'autorisation dans la déclaration.
- Déposer votre demande après avoir demandé à votre Pôle d'Action Economique un accès à la téléprocédure Soprano/Rex.

En attendant d'obtenir cette autorisation, vous pouvez utiliser votre statut d'Exportateur Agréé jusqu'au 31.12.2017.

Envois multiples de produits identiques : une déclaration d'origine sur papier entête reprenant les produits concernés pour une période maxi de 12 mois est acceptée.

Canada vers l'UE :

Les exportateurs canadiens doivent indiquer sur la déclaration d'origine un "Business Number", délivré par le "Border Services Agency (CBSA)". Cette déclaration d'origine n'a pas à être signée si les deux parties sont d'accord. Le n° REX délivré en UE est valable quel que soit l'Etat membre d'exportation.

LES DECLARATIONS DOUANIERES IMPORT EN UE, LORSQUE LA PREFERENCE TARIFAIRE EST SOLLICITEE.

La présence d'une déclaration d'origine se traduit par le code document N864 "déclaration sur facture ou déclaration d'origine établie par tout exportateur sur une facture ou tout autre document commercial", porté en case 44 du D.A.U.

SI VOTRE CLIENT CANADIEN SOUHAITE VERIFIER LA VALIDITE DE VOTRE NUMERO REX :

Accès à la [base REX](#).

Les Exportateurs Enregistrés peuvent refuser que leurs coordonnées et les nomenclatures douanières concernées soient rendues publiques. Les clients ne peuvent alors vérifier que la validité du n° d'enregistrement.

[Guide pratique du CETA](#) publié par l'UE.

CETA vu du [côté des exportateurs canadiens](#).

Statistiques OEA - 22 Novembre 2017

Depuis juin 2017, 65 entreprises françaises ont été certifiées AEO C+S, contre 60 en Allemagne.

	France	Italie	Allemagne		UE
AEO C	420	538	3.476		6.810
AEO S	226	30	53		631
AEO C + S	909	680	2.591		7.990
Total	1.555	1.248	6.120		15.431

DOUANE +
LA LETTRE
D'INFORMATION
DES
PROFESSIONNELS

[Abonnez vous !](#)

ORGANISATION DGDDI

1er novembre 2017

Suppression des recettes Régionales d'Amiens, Caen, Clermont Ferrand, Chambéry, Bayonne et Perpignan

Clermont Ferrand dépendra de la Recette Interrégionale de Lyon

Télépaiements SEPA BC télépayables auprès des recettes interrégionales correspondantes.

TRADE HELPDESK

Base de données gratuite pour **aider les entreprises étrangères établies dans des pays partenaires souhaitant exporter vers l'U.E**

Elle concerne les pays ayant des accords commerciaux régionaux ou des arrangements commerciaux préférentiels avec l'UE.

Elle permet de faire des recherches par pays d'exportation + Etat membre d'importation afin d'avoir des informations sur les droits de douane, les taxes, les règles d'origine préférentielles, les conditions de mise sur le marché et d'accéder à des statistiques.

TABLE DE CORRELATION TARIC 2017-2018

Les codes suivis par **10** sont des lignes "intermédiaires" de la nomenclature et ne sont **pas des codes TARIC "déclarables"**.

Les codes suivis par **80** sont **LES codes TARIC "déclarables" pour le dédouanement.**

[TARIC 2017-2018 correlation table v1.xlsx](#)

VISITEZ NOTRE SITE

www.archilog.net

ArchiLog
11 rue d'Aix - 13510 Eguilles
Tel : + 33 442 923 354

